

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville d'  
**VESNES LES AUBERT**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

*-Délibérations du Conseil Municipal-  
du 07 avril 2017*

*Hôtel de Ville  
Rue Camélinat – 59129 AVESNES LES AUBERT  
03 27 82 29 19 / Fax : 03 27 82 29 11 / [www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)*

59	000	037	DELIBERATION N° 1/07/04/2017 DU CONSEIL MUNICIPAL		Nombre de conseillers en exercice		27
Département du NORD			SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers présents		23
Séance du 07 Avril 17			DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT		Nombre de suffrages exprimés		25

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Mme TESSON Roselyne**, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par **M. BASQUIN Alexandre**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2015		227 001,09		714 995,12	0,00	941 996,21
Résultats affectés		23 278,91	23 278,91		23 278,91	23 278,91
Opérations de l'exercice	768 954,80	708 612,22	2 769 118,00	3 027 041,48	3 538 072,80	3 735 653,70
<b>TOTAUX</b>	768 954,80	958 892,22	2 792 396,91	3 742 036,60	3 561 351,71	4 700 928,82
Résultats de clôture		189 937,42		949 639,69	0,00	1 139 577,11
Restes à réaliser	518 000,00	72 940,00			518 000,00	72 940,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	518 000,00	262 877,42		949 639,69	518 000,00	1 212 517,11
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>	255 122,58			949 639,69		694 517,11
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

ID : 059-215900374-20170407-1\_07\_04\_2017-DE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Depenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Depenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Depenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						
<b>COMPTE ANNEXE POUR</b>						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULT. DEFINITIFS</b>						

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**Présents :** Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C. PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M. BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Ayant donné procuration :** Mmes et MM. M-P. BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C. PAVAU, L. MONTEIRO LOPEZ à R. TESSON.

**Absente :** Mme I. SAKALOWSKI

**VOTE**

**Pour :** 25  
**Abstentions :** 0  
**Contre :** 0

**M. le Maire ne prend pas part au vote**

Pour expédition conforme, le 07 Avril 2017

Le Maire,

Alexandre BASQUIN



Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le

ID : 059-215900374-20170407-1\_07\_04\_2017-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- AVESNES LES AUBERT (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****II****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 769 118,00	G	3 027 041,48
	Section d'investissement	B	768 954,80	H	731 891,13

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	691 716,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	227 001,09 (si excédent)

=

=

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	<b>3 538 072,80</b>	= G+H+I+J	<b>4 677 649,91</b>
---	-----------	---------------------	-----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	518 000,00	L	72 940,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>518 000,00</b>	= K+L	<b>72 940,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 769 118,00	= G+I+K	3 718 757,69
	Section d'investissement	= B+D+F	1 286 954,80	= H+J+L	1 031 832,22
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>4 056 072,80</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>4 750 589,91</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 518 000,00	L 72 940,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	72 940,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	49 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	205 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



## NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE

### Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

D'autre part, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et que le Maire doit se retirer au moment du vote.

### Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, aux Séniors et au Handicap

L'Ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du budget principal ainsi que les Comptes Administratifs des éventuels budgets annexes.

#### Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :

- section de fonctionnement (hors affectation)
  - dépenses : 2.769.118,00€
  - recettes : 3.027.041,48€
  
- section d'investissement
  - dépenses : 768.954,80€
  - recettes : 731.891,13€

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est à noter notamment et à titre de précision, que les charges à caractère général se sont élevées à 816.059,37€ (soit 29,47 % des charges de fonctionnement). Les charges de personnel étaient de 1.302.200,56€ (soit 47,03 % des charges de fonctionnement).

Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter que les deux postes les plus importants sont les impôts et taxes : 1.237.558,79€ (soit 40,88 % des recettes de fonctionnement) et les dotations et participations : 1.339.049,85€ (soit 44,24 % des recettes de fonctionnement).

Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons noter notamment que les dépenses d'équipement s'élèvent à 512.828,63€.

Le capital des emprunts s'est élevé à 169.600,76€.

En recettes d'investissement, le montant des subventions perçues s'élève à 350.495,08€.

Enfin, il est à noter que 23.278,91€ proviennent de l'affectation de l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Administratif 2016 présente les résultats définitifs suivants :

- **section de fonctionnement :** + 949.639,69 €
- **section d'investissement :** - 255.122,58 €

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 25 (M. le Maire ne prend pas part au vote)  
 VOTES :  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2017

Présenté par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire.  
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 07/04/2017  
 M. Alexandre BASQUIN, Maire


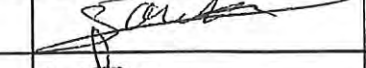

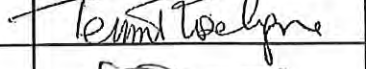

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A AVESNES LES AUBERT, le 07/04/2017  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BACQUET GEORGES	
BASQUIN ALEXANDRE	
BEAUVOIS MARIE-PAULE	Procuration : G. BACQUET
BERNIER JEANNE-MARIE	
BISIAUX ANDRE	
BOZION FRANCOISE	
CHATELAIN RODOLPHE	
GERNEZ DOMINIQUE	
GOFFART ANDRE	
HERBIN JEAN-BAPTISTE	
HEZAM HAMZA-ANIS	
LEDUCQ FREDERIC	
LESAGE DENISE	
MAILLARD LAURENT	
MERCIER JACQUES	
MONTEIRO LOPES LAURENCE	Procuration : R. TESSON
MOREAU CLAUDINE	
PARENT ELODIE	
PAVAUX JEAN-CLAUDE	
PORTIER CAROLE	
SAKALOWSKI ISABELLE	

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
 Reçu en préfecture le 14/04/2017  
 Affiché le **SLC**  
 ID : 059-215900374-20170407-1\_07\_04\_2017-DE

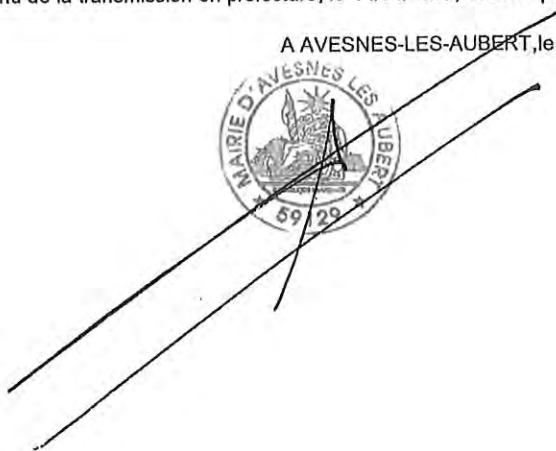
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

SANTER SYLVIANE	
SANTER THIERRY	
SORREAUX ANNIE	
TESSON.ROSELYNE	
THERY MATHIEU	
WAXIN VINCENT	<i>Procuration : J.C. PAVAU</i>

Certifié exécutoire par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2017, et de la publication le 14/04/2017

A AVESNES-LES-AUBERT, le 14/04/2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.



**DELIBERATION N° 2/07/04/2017  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Avril 2017  
concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé  
par **Monsieur Hervé LAQUAY** – Receveur du 01.01.16 au 31.08.16  
et **Madame Véronique GROCKOWIAK** – Receveur du 01.09.16 au 23.01.17

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. BASQUIN Alexandre, Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives **qui s'y rattachent**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice **2016**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à **Avesnes-les-Aubert**, le 07 Avril 2017

**Etaient présents** : Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C. PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M. BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration** : Mmes et MM. M-P. BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C. PAVAU, L. MONTEIRO LOPEZ à R. TESSON.

**Absente** : Mme I. SAKALOWSKI

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 23  
Suffrages exprimés : 26

**VOTE**  
Pour : 26  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Pour expedition conforme,

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

ID : 059-215900374-20170407-2\_07\_04\_2017-DE

TRÉSOR PUBLIC

TRES. AVESNES-LEZ-AUBERT

N° CODIQUE 059311

Date d'édition : 31/01/2017

IDENTIFIANT BUDGET 20000

N° de SIRET 21590037400012

**AVESNES-LES-AUBERT -  
BUDGET PRINCIPAL  
COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2016**

PRÉSENTÉ À

M le directeur régional des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme VERONIQUE GROCKOWIAK

M HERVE LAQUAY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/09/2016 AU 31/01/2017

DU 01/01/2016 AU 31/08/2016

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le **5 1 6**  
: 059-215900374-20170407-2\_07\_04\_2017-DE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 815 682,12	3 803 917,44	5 619 599,56
Titres de recettes émis (b)	736 314,48	3 070 899,68	3 807 214,16
Réductions de titres (c)	4 423,35	43 858,20	48 281,55
Recettes nettes (d = b - c)	731 891,13	3 027 041,48	3 758 932,61
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 815 682,12	3 803 917,44	5 619 599,56
Mandats émis (f)	772 213,76	2 826 675,05	3 598 888,81
Annulations de mandats (g)	3 258,96	57 557,05	60 816,01
Dépenses nettes (h = f - g)	768 954,80	2 769 118,00	3 538 072,80
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		257 923,48	220 859,81
(h - d) Déficit	37 063,67		

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

D : 059-215900374-20170407-2\_07\_04\_2017-DE



## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	227 001,09	0,00	-37 063,67	0,00	189 937,42
Fonctionnement	714 995,12	23 278,91	257 923,48	0,00	949 639,69
TOTAL I	941 996,21	23 278,91	220 859,81	0,00	1 139 577,11
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	941 996,21	23 278,91	220 859,81	0,00	1 139 577,11

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

ID : 054-215900374-20170407-2\_07\_04\_2017-DE

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AVESNES-LES-AUBERT - pendant l'année 2016 et qu'il n' en existe aucune autre à sa connaissance.

AVESNES-LES-AUBERT 20 FEV. 2017

À, le

*[Signature]*  
Véronique GROCKOWIAK  
Inspectrice des Finances Publiques

Pour le Directeur Régional  
des Finances Publiques

À DUNKERQUE, le

10 FEV. 2017

*[Signature]*  
Vincent BAILLEUL  
Inspecteur des Finances Publiques

Vu par *Alexandre Bassevin* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *7 Février 2017* par l'organe délibérant.

À AVESNES-LES-AUBERT



*Alexandre Bassevin*  
*Le Maire*

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le *14/04/2017*  
ID 69-215900374-20170407-2\_07\_04\_2017-DE

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

**OBJET :** N° 3/07/04/2017 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016

<b>VOTE :</b>	<b>Pour :</b>	<b>26</b>
	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
	<b>Contre :</b>	<b>0</b>

## EXPOSE DE MADAME ROSELYNE TESSON , ADJOINTE AUX FINANCES, AUX SENIORS ET AU HANDICAP

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé ci-après l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2016

### 1) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016

Total des Charges :	<b>768 954,80</b>	Total des Produits :	<b>731 891,13</b>
---------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Résultat :	<b>-37 063,67</b>	Résultat Antérieur :	<b>227 001,09</b>
------------	-------------------	----------------------	-------------------

Résultat Comptable Cumulé :	<b>189 937,42</b>
-----------------------------	-------------------

Dépenses engagées non mandatées :	<b>518 000,00</b>
-----------------------------------	-------------------

Recettes justifiées non réalisées :	<b>72 940,00</b>
-------------------------------------	------------------

Résultat Budgétaire :	<b>-255 122,58</b>
-----------------------	--------------------

### 2) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Total des Dépenses :	<b>2 769 118,00</b>	Total des Recettes :	<b>3 027 041,48</b>
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Résultat :	<b>257 923,48</b>	Résultat Antérieur :	<b>714 995,12</b>
------------	-------------------	----------------------	-------------------

### 3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016


Résultat de l'année :	<b>257 923,48</b>
-----------------------	-------------------

Résultat Antérieur :	<b>714 995,12</b>
----------------------	-------------------

Virement Investissement :	<b>23 278,91</b>
---------------------------	------------------

Résultat à affecter :	<b>949 639,69</b>
-----------------------	-------------------

#### 4) AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le   
ID : 059-215900374-20170407-3\_07\_04\_2017-DE

Couverture du déficit d'investissement compte 1068

**255 122,58**

Autofinancement complémentaire compte 1068

**0,00**

Report à nouveau compte 002

**694 517,11**

Total affecté à la ligne 001

**189 937,42**

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise lors du Budget Primitif 2017,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir pris connaissance

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats 2016 telle que présentée

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

**Le Maire,**

**Alexandre BASQUIN**





Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



COMMUNE : **037 AVESNES LES AUBERT**

ARRONDISSEMENT : **59 CAMBRAI**

TRESORERIE SPL : **TRESORERIE D'AVESNES L'AUBERT**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2016 <sup>1</sup>	Taux d'imposition communaux de 2016 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonnés 2017 <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 <sup>4</sup>	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) <sup>5</sup>
Taxe d'habitation.....	2 117 976	14,20	>>>	2 130 000	302 460
Taxe foncière (bâti).....	1 675 275	26,47	>>>	1 691 000	447 608
Taxe foncière (non bâti).....	75 953	62,20	>>>	76 100	47 334
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : <sup>6</sup>		22 895			797 402
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <sup>7</sup>		>>>			

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget <sup>6</sup> : **927 204** - Total allocations compensatrices <sup>7</sup> : **91 168** = **836 036**

Produit de la CVAE <sup>8</sup> : **797 402** - Prélèvement GIR <sup>9</sup> : **0** = **797 402**

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires <sup>10</sup> : **0** + **797 402** = **797 402**

DORTP <sup>11</sup> : **0**

**2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) <sup>6</sup>	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) <sup>9</sup>	3. TAUX VOTES <sup>10</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 <sup>11</sup>	Produit correspondant (col.10 x col.11) <sup>12</sup>
Taxe d'habitation.....	14,20	14,20	2 130 000	302 460
Taxe foncière (bâti).....	26,47	26,47	1 691 000	447 608
Taxe foncière (non bâti).....	62,20	62,20	76 100	47 334
CFE.....	>>>			797 402

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE <sup>8</sup> : **1,000000** (6 décimales)

Produit attendu <sup>7</sup> : **797 402**

Produit à taux constants : **797 402**

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A LILLE le 23 MARS 2017

Le Directeur Reg. des Finances Publiques : **LAURENT DE JEKHOWSKY**

Le préfet, le **7/4/17**

A **AVESNES LES AUBERT** le **7/4/17**

Le maire, **Alexandre BASQUIN**

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MAIRIE D'AVESNES LES AUBERT

FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le 14/04/2017



COMMUNE : 037 AVESNES LES AUBERT

ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AVESNES L'AUBERT



N° 1259 COM (2)



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (16)

Taxe d'habitation :	76 641
Taxe foncière (bâti) :	1 885
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	10 818
Taxe foncière (non bâti) :	1 824
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Dotation unique spécifique (TP)	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (17)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 973
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE (18)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFRER (19)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2017 (15)	Taux 2016 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col. 15 - col. 16)
	national (13)	départemental			
Taxe d'habitation.....	24,38	37,76	94,40	11,12000	83,28
Taxe foncière (bâti).....	20,85	26,65	66,63	8,46000	58,17
Taxe foncière (non bâti).....	49,31	55,76	139,40	19,42000	119,98
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 :	national >>>	communal >>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	28,70
--	-------

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
 Reçu en préfecture le 14/04/2017  
 Réf. : 059 2159 00374-20170407-4\_07\_04\_2017-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

N° 5/07/04/2017

**- AVESNES LES AUBERT (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)**

**ANNEE 2017**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**VUE D'ENSEMBLE**

II

A1

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 684 764,11	2 990 247,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 694 517,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 684 764,11	3 684 764,11

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 371 640,00	1 626 762,58
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	518 000,00	72 940,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 189 937,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 889 640,00	1 889 640,00

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	5 574 404,11	5 574 404,11
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE

### Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, aux Séniors et au Handicap

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2017 comme présenté (avec la reprise des résultats de l'exercice 2016, suite à l'affectation définitive adoptée au point 3).

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans un contexte qui perdure et s'accroît de baisse des dotations provenant de l'Etat, de tarissement des subventionnements et de transferts de charges.

Il est à rappeler, au regard des obligations légales, les sujets d'importance qui s'imposent à la Commune comme tout particulièrement la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de nos bâtiments communaux.

Il s'agit donc de poursuivre la vigilance engagée sur les dépenses de fonctionnement et de conserver des marges de manœuvre pour alimenter la section d'investissement.

Pour le Budget Primitif 2017, la Section de Fonctionnement s'équilibre ainsi à la somme de 3.684.764,11€.

Les chapitres principaux en dépenses de cette section sont :

- les charges de personnel prévisionnelles qui s'élèvent à 1.450.000€, contre une prévision de 1.420.000€ en 2016, calculées au vu de l'état actuel des effectifs et de l'évolution naturelle à prévoir des carrières des fonctionnaires territoriaux ;
- les charges à caractère général s'élèvent à 964.264,11€. Il s'agit de charges compressibles dont l'objectif majeur reste la recherche de la limitation de ces dépenses ;
- les autres charges de gestion courante s'élèvent à 418.000€.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes qui s'élèvent à 1.249.619,00€. Il y a un léger tassement suite à la modification des bases de calcul de la taxe d'habitation décidée par l'Etat.

Les dotations et participations s'élèvent à 1.311.428,00€, stables par rapport à l'exercice 2016.

Toutefois, la Dotation Forfaitaire continue de baisser et ce, depuis 2014 rendant chaque année l'équilibre budgétaire très aléatoire.

La Section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 1.889.640,00€ en progression par rapport à l'an dernier notamment en raison des travaux prévus pour l'accessibilité et la mise aux normes des bâtiments communaux ainsi que des acquisitions prévues pour la mise en œuvre du programme de résorption des friches et de réalisation d'un habitat durable et de qualité.

Concernant les dépenses de cette section d'investissement :

- Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 911.640€
- Les reports de programmation s'élèvent à 518.000€
- Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 160.000€ (en annuités constantes)

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons évoquer les reports de subventions de 72.940€ et les prévisions nouvelles d'un montant de 171.640€.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 27  
 Nombre de membres présents : **23**  
 Nombre de suffrages exprimés : **26**  
 VOTES :  
 Pour : **26**  
 Contre : **0**  
 Abstentions : **0**

Date de convocation : 31/03/2017


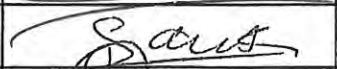

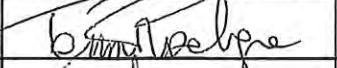

Présenté par M. Alexandre BASQUIN, Maire (1),  
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 07/04/2017  
 M. Alexandre BASQUIN, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A AVESNES LES AUBERT, le 07/04/2017  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BACQUET GEORGES	
BASQUIN ALEXANDRE	
BEAUVOIS MARIE-PAULE	Procuration : G. BACQUET
BERNIER JEANNE-MARIE	
BISIAUX ANDRE	
BOZION FRANCOISE	
CHATELAIN RODOLPHE	
GERNEZ DOMINIQUE	
GOFFART ANDRE	
HERBIN JEAN-BAPTISTE	
HEZAM HAMZA-ANIS	
LEDUCQ FREDERIC	
LESAGE DENISE	
MAILLARD LAURENT	
MERCIER JACQUES	
MONTEIRO LOPEZ LAURENCE	Procuration : R. TESSON
MOREAU CLAUDINE	
PARENT ELODIE	
PAVAUX JEAN-CLAUDE	
PORTIER CAROLE	
SAKALOWSKI ISABELLE	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

SANTER SYLVIANE	
SANTER THIERRY	
SORREAUX ANNIE	
TESSON ROSELYNE	
THERY MATHIEU	
WAXIN VINCENT	<i>Procuration : J.-C. PAVAUX</i>

Certifié exécutoire par M. Alexandre BASQUIN, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2017, et de la publication le 14/04/2017

A AVESNES-LES-AUBERT, le 14/04/2017

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.



*[Large handwritten signature]*

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

\*\*\*\*\*

**N° 6A/07/04/2017 – SUBVENTIONS 2017**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2017.

Adopté **À L'UNANIMITÉ** moins les élus qui n'ont pas pris part au vote, comme détaillé dans l'état ci-annexé.





SUBVENTIONS	ATTRIBUTIONS 2017	VOIX POUR	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	80 000,00	26	
A.P.E. Collège Paul Langevin	300,00	26	
A.P.E. Ecoles Primaire et Maternelle	3 600,00	26	
Amicale des Anciens d'Algérie (FNACA)	950,00	26	
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00	26	
Amicale du Personnel Communal Actif	2 200,00	26	
Arts et Culture	2 000,00	26	
Avesnes Cyclo Sports	600,00	26	
Baby Foot Avesnois	500,00	25	F.LEDUCQ
Club de Judo Jujitsu d'Avesnes	600,00	26	
Amicale du Personnel Communal Retraité	3 300,00	26	
Coopérative Scolaire Danièle Casanova	500,00	26	
Coopérative Scolaire Joliot Curie	650,00	26	
Cultur'Danse	1 500,00	24	R.TESSON + 1 PROC. L.MONTEIRO LOPES
Groupe Arpège (avec partitions)	4 000,00	26	
Harmonie Batterie (avec partitions et instruments)	3 600,00	26	
Harmonie Batterie - subv. excep. tambour élections x 4	200,00	26	
Karaté Club Avesnois	1 300,00	26	
Les Godillots Avesnois - section marche	500,00	26	

Les Godillots Avesnois - section yoga	250,00	26	
Les Majorettes (avec partitions)	3 000,00	26	
Les Pêcheurs Avesnois	650,00	26	
Les Pétaqueux	350,00	26	
Les Pétaqueux (subv. excep. concours Ducasse Septembre)	85,00	26	
Les Randonneurs Avesnois	500,00	26	
Olympique Club Avesnois	11 000,00	26	
Secours Populaire Comité Local Avesnes	1 500,00	26	
Société de Chasse d'Avesnes	250,00	26	
Tennis Club Avesnois	1 200,00	25	R.CHATELAIN
Union des Retraités et Personnes Agées	840,00	26	
Volley Ball Badminton Avesnes	1 200,00	26	
Y'S'Ron Toudis Là	750,00	26	
Honneur et Patrie du Nord	100,00	26	
Les Billoneux du 112.	150,00	26	
<b>TOTAUX</b>	<b>48 875,00</b>		

	ATTRIBUTIONS 2017	VOIX POUR	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Action - Propreté en Ville	19 800,00	21	G.BACQUET + 1 PROC. M-P. BEAUVOIS + E. PARENT + L. MAILLARD + J-B. HERBIN

## POUR RAPPEL

	Adoptées le 3 Mars 2017
Collège Paul Langevin - Guide mémoriel 1ère Guerre Mondiale	150,00
Croix Rouge Française - Formation PSC1 (10 stagiaires)	600,00
Secouristes Croix Blanche - Formation PSC1 (10 stagiaires)	500,00

Les associations : Zumba, Don du Sang, Loisirs et Voyages, Groupe Emmanuel et Colombophiles n'ont pas sollicité de subvention

Ne prennent pas part au vote les présidents d'associations ainsi que les délégués d'Action

Les subventions ne seront versées qu'après réception de tous les documents et justificatifs demandés

Les consommations servies par toutes buvettes associatives (selon autorisation municipale) aux participants des manifestations communales seront remboursées sur présentation d'une facture accompagnée des tickets correspondants (montant du ticket selon tarif adopté par le Conseil Municipal)

Envoyé en préfecture le 24/04/2017

Reçu en préfecture le 24/04/2017

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20170407-6A\_07\_04\_2017-DE

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 21

\*\*\*\*\*

**N° 7/07/04/2017 - COTISATION POUR L'ASSOCIATION ACTION**

**Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire**

Depuis plusieurs années, la commune d'Avesnes-les-Aubert est adhérente à l'association intercommunale ACTION.

À ce titre, la municipalité est appelée à régler une cotisation annuelle fixée en 2017 à 748 €.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal autorise le versement de cette cotisation annuelle. (Ne prennent pas part au vote : les délégués d'ACTION (G. BACQUET + procuration M-P BEAUVOIS, E. PARENT, L. MAILLARD, J-B HERBIN)).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 8/07/04/2017 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2017 -  
DEPENSES**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors  
et Handicap**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées, applicables à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2017**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



## TARIFS DEPENSES

	tarif 2016	proposition 2017
<b>BOURSES COMMUNALES</b>		
Les bourses communales sont réservées aux enfants d'AVESNES LES AUBERT, fréquentant des établissements du second degré (lycée) et n'exerçant pas d'activité professionnelle continue ou une formation professionnelle		
catégorie 1: familles inscrites au CCAS	65,00 €	65,00 €
catégorie 2: familles non inscrites au CCAS	45,00 €	45,00 €
catégorie 3 : bourse aux bacheliers continuant leurs études et dont les parents paient moins de 300 € d'impôts (avant réductions fiscales)	216,00 €	216,00 €
<b>PRIME AUX NOUVEAUX NES</b>	26,00 €	26,00 €
<b>MEDAILLES SAPEURS POMPIERS</b>		
union	16,00 €	16,00 €
ancienneté argent sans rosette	21,00 €	21,00 €
ancienneté argent avec rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil sans rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil avec rosette	27,00 €	27,00 €
<b>MEDAILLES SOCIETES MUSICALES</b>		
60 ans	93,00 €	93,00 €
50 ans	57,00 €	57,00 €
40 ans	46,00 €	46,00 €
30 ans	36,00 €	36,00 €
25 ans	31,00 €	31,00 €
20 ans	21,00 €	21,00 €
15 ans	15,00 €	15,00 €
10 ans	10,00 €	10,00 €
5 ans	7,00 €	7,00 €
<b>MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE</b>		
bronze	39,00 €	39,00 €
argent	46,00 €	46,00 €
or	53,00 €	53,00 €
<b>MEDAILLES DU TRAVAIL</b>		
argent	22,00 €	22,00 €
vermeil	24,00 €	24,00 €
or	34,00 €	34,00 €
grand or	79,00 €	79,00 €
<b>MEDAILLES DEPARTEMENTALES, REGIONALES et COMMUNALES</b>		
argent	51,00 €	51,00 €
vermeil	51,00 €	51,00 €
or	51,00 €	51,00 €
<b>MEDAILLE JEUNESSE ET SPORTS</b>	21,00 €	21,00 €
<b>DIVERS</b>		
tickets remis aux élèves des écoles, aux enfants de l'accueil de loisirs, aux participants des fêtes communales	1,50 €	1,50 €
bons de boissons - buvette	2,00 €	2,00 €

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT  
-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 9/07/04/2017 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2017 -  
RECETTES**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors  
et Handicap**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées, applicables à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2017**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

## TARIFS RECETTES

LOCATION SALLE DES FETES type de manifestation	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	tarif 2016	prop. 2017	tarif 2016	prop. 2017
<b>personnes d'AVESNES LES AUBERT</b>				
repas week end	450,00 €	<b>450,00 €</b>	600,00 €	<b>600,00 €</b>
repas hors week-end 1er jour	340,00 €	<b>340,00 €</b>	450,00 €	<b>450,00 €</b>
repas hors week-end 2ème jour	80,00 €	<b>80,00 €</b>	125,00 €	<b>125,00 €</b>
vin d'honneur	103,00 €	<b>103,00 €</b>	140,00 €	<b>140,00 €</b>
<b>personnes de l'extérieur</b>				
repas week end	561,00 €	<b>561,00 €</b>	700,00 €	<b>700,00 €</b>
repas hors week-end 1er jour	412,00 €	<b>412,00 €</b>	525,00 €	<b>525,00 €</b>
repas hors week-end 2ème jour	113,00 €	<b>113,00 €</b>	150,00 €	<b>150,00 €</b>
vin d'honneur	165,00 €	<b>165,00 €</b>	195,00 €	<b>195,00 €</b>
location sociétés extérieures et repas d'affaires	754,00 €	<b>754,00 €</b>	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>expositions diverses - ventes</b>				
1er jour	664,00 €	<b>664,00 €</b>	900,00 €	<b>900,00 €</b>
jours suivants	216,00 €	<b>216,00 €</b>	360,00 €	<b>360,00 €</b>

Une caution de 300 € est demandée pour la mise à disposition de la sono de la salle des fêtes ou de la sono mobile pour les associations, Idem pour tout prêt de matériel audiovisuel, rétroprojection ou informatique  
 Une caution de 300 € est demandée pour la location de la salle des fêtes + matériel + nettoyage

FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES	tarif 2016	prop. 2017
	100,00 €	<b>100,00 €</b>

Le forfait nettoyage de la salle des fêtes est appliqué uniquement si la salle louée n'est pas rendue nettoyée.

LOCATION SALLE LANOY pour réunion familiale uniquement	tarif 2016	prop. 2017
	50,00 €	<b>50,00 €</b>

LOCATION DE MATERIEL	tarif 2016	prop. 2017
tables, le mètre	0,70 €	<b>0,70 €</b>
la chaise	0,70 €	<b>0,70 €</b>

LOCATION DE VAISSELLE	tarif 2016	prop. 2017
ménagère 12 couverts	4,50 €	<b>4,50 €</b>
<b>verres, assiettes, tasses</b>		
de 1 à 50 pièces	11,00 €	<b>11,00 €</b>
de 51 à 100	20,00 €	<b>20,00 €</b>
de 101 à 200	30,00 €	<b>30,00 €</b>
de 201 à 300	40,00 €	<b>40,00 €</b>
de 301 à 400	58,00 €	<b>58,00 €</b>

Une caution de 100 € est demandée pour le prêt de matériel (tables, chaises, vaisselle)

REPLACEMENT DE VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE	tarif 2016	prop. 2017
l'assiette	3,00 €	<b>3,00 €</b>
la tasse	1,00 €	<b>1,00 €</b>
le verre	1,40 €	<b>1,40 €</b>
fourchette	1,20 €	<b>1,20 €</b>
cuillère	1,00 €	<b>1,00 €</b>
couteau	1,90 €	<b>1,90 €</b>
plat	5,00 €	<b>5,00 €</b>

<b>TARIFS RELATIFS AU CIMETIERE</b>	tarif 2016	prop. 2017
concession perpétuelle, le mètre carré	100,00 €	100,00 €
concession 50 ans, le mètre carré	60,00 €	60,00 €
concession 30 ans, le mètre carré	50,00 €	50,00 €
droits ouverture caveau ou columbarium (taxe funéraire)	20,00 €	20,00 €
case funér. 50 ans 40x40 columbarium	800,00 €	800,00 €
case funér. 30 ans 40x40 columbarium	600,00 €	600,00 €
occupation caveau communal provisoire par jour, limité à 30 jours	1,00 €	1,00 €
cave-urne 50 ans	800,00 €	800,00 €
cave-urne 30 ans	600,00 €	600,00 €
droit de déposer les cendres au jardin du souvenir (taxe de dispersion)	20,00 €	20,00 €
réservation emplant sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 30 ans	200,00 €	200,00 €
réservation emplant sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 50 ans	300,00 €	300,00 €

<b>DROITS DE PLACE</b>	tarif 2016	prop. 2017
l'emplacement à l'année		60,00 €
emplacement occasionnel, le mètre	2,00 €	2,00 €
camion d'outillage	50,00 €	50,00 €
terrasses, étalage sur domaine public le mètre carré, par mois	5,00 €	5,00 €
caution emplacement forain	50,00 €	50,00 €

<b>MAISON DU PATRIMOINE</b>	tarif 2016	prop. 2017
tarif individuel	1,50 €	1,50 €
tarif de groupes	8,00 €	8,00 €

<b>TARIFS DIVERS</b>	tarif 2016	prop. 2017
Entrées spectacles (gratuit - 12 ans)	5,00 €	5,00 €
photocopie 1 page A4 (tirage spécifique)	0,20 €	0,20 €
photocopie 1 page A3 (tirage spécifique)	0,30 €	0,30 €
sortie des aînés	30,00 €	30,00 €
animation touristique	0,50 €	0,50 €

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	tarif 2016	prop. 2017
	le repas	le repas
<b>MATERNELLE</b>		
1er et 2ème enfant	2,10 €	2,10 €
à partir du 3ème enfant	1,50 €	1,50 €
enfants dont les parents sont au CCAS	1,50 €	1,50 €
familles non imposables	1,80 €	1,80 €
enfants de l'extérieur	2,70 €	2,70 €
<b>PRIMAIRE</b>		
1er et 2ème enfant	2,70 €	2,70 €
à partir du 3ème enfant	2,10 €	2,10 €
enfants dont les parents sont au CCAS	2,10 €	2,10 €
familles non imposables	2,40 €	2,40 €
enfants de l'extérieur	3,70 €	3,70 €
<b>ENSEIGNANTS OU EXTRAS</b>	4,10 €	4,10 €

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 10/07/04/2017 - SIDEC – PARTICIPATION 2017**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2017. Il vous est proposé une participation sous forme de participation directe comme en 2016.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2017 le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 11/07/04/2017 - SIVOM – PARTICIPATION 2017**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

Comme pour l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le mode de recouvrement par la voie des centimes syndicaux pour l'année 2017.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2017 par la voie des centimes syndicaux.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 12/07/04/2017 - INDEMNITÉS DE FONCTION**

**Exposé de Monsieur le Maire**

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération en date du 30 Mai 2014, il avait été décidé d'allouer au Maire et aux Adjointes une indemnité de fonction calculée sur la base de l'indice brut 1015 de rémunération de la Fonction Publique.

À compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale servant de base de calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Celui-ci risque de nouveau d'évoluer en 2018.

Les services Sous-Préfectoraux invitent donc l'Assemblée à redélibérer sur l'attribution de ces indemnités en précisant que celles-ci sont désormais calculées selon l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour éviter de délibérer constamment, le Conseil Municipal se prononce favorablement et **À L'UNANIMITÉ** sur l'attribution d'indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints sans faire référence à un indice, selon les modalités suivantes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 :

- Indemnité de fonction du Maire calculée sur la base de 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Indemnité de fonction des Adjoints calculée sur la base de 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES  
annexé à la délibération relative aux indemnités des élus

Nombre d'adjoints ayant effectivement reçu délégation : 7 Population totale : 3 673

Possibilités de majoration Article L 2123-22 et R 2123-23	<input type="checkbox"/> Chef lieu de département 25 %, d'arrondissement 20 %, de canton 15 % <input type="checkbox"/> Communes sinistrées (% égal au nombre d'immeubles sinistrés) <input type="checkbox"/> Communes touristiques et celles dont la population a augmenté suite à des grands travaux : 50 % pour - 5000 hab., 25 % si + <input type="checkbox"/> Perception de la DSU lors d'au moins un des 3 derniers exercices : indemnités de la strate supérieure
--	--

Fonction	Enveloppe maximale autorisée	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire L 2123-23	1 X 55 % = 55 %	1 X 55 % = 55 %
Adjoints L 2123-24-II : possibilité de ventiler les indemnités dans la limite de l'enveloppe globale	7 X 22 % = 154 %	<u>7</u> X <u>22</u> % = <u>154</u> % _____ X _____ % = _____ % _____ X _____ % = _____ % _____ X _____ % = _____ % _____ X _____ % = _____ %
<b>TOTAL</b>	<b>209%</b>	<b>209%</b>

Fait à AVESNES LES AUBERT, le 07 AVR. 2017

Signature



Alexandre BASQUIN,  
Maire

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 13/07/04/2017 - PERSONNEL COMMUNAL**

**Exposé de Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28h afin d'assurer les missions afférentes à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil municipal se prononce sur les points suivants et :

- Décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à hauteur de 28 heures, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise qu'il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 14/07/04/2017 – DÉSIGNATION D'UN AGENT DE PRÉVENTION**

**Exposé de Monsieur le Maire**

Les collectivités sont chargées de veiller à la sécurité et à la santé des agents placés sous leur autorité. Pour mener à bien cette mission, notre commune doit désigner un agent de prévention (assistant et conseiller de prévention), conformément au décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Les missions de l'assistant et du conseiller de prévention sont nombreuses :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,

- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services,
- Proposer des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques,
- Participer, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Avant la procédure de nomination de l'agent de prévention, celui-ci devra suivre une formation de trois jours préalable à sa prise de fonction, qui sera suivie d'une formation de deux jours dans l'année suivant sa nomination et d'une journée par an par la suite.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal désigne un agent de prévention au sein de la commune d'Avesnes-les-Aubert, à savoir Monsieur Olivier Duhamel, Responsable des services techniques et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 15/07/04/2017 – NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Exposé de Monsieur le Maire**

L'Assemblée est informée qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les grades de plusieurs cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ont changé de nom, suite à la fusion des échelles de rémunération. Ils comprennent désormais, selon les cadres d'emplois, deux ou trois grades. Les échelles 4 et 5 ont fusionné et désormais, l'échelle 3 est devenue l'échelle C1, les échelles 4 et 5 sont devenues l'échelle C2 et l'échelle 6 est devenue l'échelle C3.

Afin de se conformer à ces modifications de grades et d'appellation, il y aurait lieu d'actualiser le tableau des effectifs communaux sur la base de l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES-AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Libellé	Titulaire	Temps de travail		Catégorie	Code Secteur	Effectifs Budgetaires	Effectifs Pourvus
		Oui	Temps Complet TC Temps Non Complet TNC				
Adjoint Administratif	O		TC	C	ADM	4	1
Adjoint Administratif	O		Temps Non Complet TNC	C	ADM	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	O		TC	C	ADM	1	0
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	O		TC	C	ADM	5	4
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	O		TNC	C	ADM	1	0
Adjoint Animation	O		TC	C	ANIM	1	1
Adjoint Technique	O		TC	C	TECH	13	7
Adjoint Technique	O		TNC	C	TECH	2	2
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	O		TC	C	TECH	7	3
Agent Maîtrise	O		TC	C	TECH	1	0
Agent Maîtrise Principal	O		TC	C	TECH	1	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe Ecole Mat.	O		TC	C	SOCIAL	1	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe Ecole Mat.	O		TNC	C	SOCIAL	1	1
Attaché	O		TC	A	ADM	1	0
Attaché Principal	O		TC	A	ADM	2	1
Brigadier Police Municipale	O		TC	C	POLICE	1	0
Directeur Général des Services	O		TC	A	DIR1	1	1
Rédacteur	O		TC	B	ADM	2	1
Rédacteur Principal 1ère Classe	O		TC	B	ADM	1	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	O		TC	B	ADM	1	0
Technicien Principal 1ère Classe	O		TC	B	TECH	1	1
Non Titulaire de Remplacement	Non		TC	C	TECH	3	1
Non Titulaire pour Accroissement d'Activité	N		TC	C	TECH	3	1
Non Titulaire pour Accroissement d'Activité	N		TC	C	ANIM	3	1
Contrat Unique d'Insertion	N		TNC	C	OTR	15	14
Contrat Unique d'Insertion	N		TC	C	OTR	5	4
Emploi d'Avenir	N		TC	C	OTR	5	2

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 16/07/04/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a souhaité mobiliser pour 2016 des crédits supplémentaires pour un montant d'un milliard d'euros spécifiquement dédié au financement des projets portés par les communes et les intercommunalités. Ce fonds est reconduit pour 2017, à hauteur de 816 millions d'euros dont 440 millions d'euros sont consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités

Le Gouvernement a ainsi souhaité doter les communes et leurs groupements de capacités nouvelles pour engager des investissements en faveur du développement de tous les territoires.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette Dotation d'Investissement Public Local, sous réserve de la possibilité financière d'engager ces investissements, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'inscrire l'opération suivante :

- La rénovation thermique et mise aux normes de l'École Maternelle Danièle Casanova.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal d'une part, se prononce favorablement sur ces priorités, et d'autre part, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Public Local et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 17/04/04/2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

L'article 179 de la loi de finances pour 2011 (n°2010-1657 du 29 décembre 2010) a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en fusionnant la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) et l'article L2334-23 du CGCT modifié par l'article 161 de la loi de finances pour 2016 (n°2015-1785 du 29 décembre 2015) en fixe les critères d'éligibilité.

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de cette D.E.T.R., sous réserve de la possibilité financière d'engager ces investissements, il est proposé aux membres du Conseil Municipal au titre de la programmation 2017, d'inscrire les opérations suivantes par ordre prioritaire :

- La rénovation thermique et mise aux normes de l'École Maternelle Danièle Casanova.
- Les travaux de réhabilitation de la sacristie de l'église.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement d'une part, sur ces priorités, et d'autre part, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 18/07/04/2017 - AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD  
AUX VILLAGES ET BOURGS**

**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap**

L'Assemblée est informée que le Conseil Départemental du Nord a renouvelé en 2017, dans le cadre de sa politique « Aménagement du Territoire », le dispositif intitulé :

**→ Aide Départementale aux Villages et Bourgs**

**A) OBJECTIFS**

Soutenir les projets des communes rurales ou périurbaines de moins de 5 000 habitants sur leur territoire de façon plus globale et cohérente. À ce titre, le Département, chef de file des solidarités territoriales décide de porter deux ambitions fortes au bénéfice des habitants et des territoires du Nord :



- 1) réduire les inégalités avec une attention particulière portée aux territoires les plus en difficulté ;
- 2) renforcer l'attractivité et le développement durable des territoires.

Cette nouvelle politique d'« Aide Départementale aux Villages et Bourgs » est destinée à aider les 542 communes de moins de 5 000 habitants que compte le Nord et à améliorer leur patrimoine public. Le Département du Nord souhaite ainsi accompagner les villages et les bourgs du Nord dans leurs projets du quotidien et de proximité. Le dispositif « Aide Départementale Villages et Bourgs » est défini via un appel à projets annuel.

## **B) MODALITES**

### **1. Lancement de l'appel à projet « Villages et Bourgs » :**

Le Département lance un appel à projet intitulé « Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) » à l'ensemble des maires de communes de moins de 5000 habitants. En 2017, cet appel à projets est doté de 10 millions d'euros pour l'ensemble du dispositif « ADVB ».

### **2. Les opérations subventionnables :**

Ce dispositif permet d'accompagner des projets d'investissement et d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité.

Il concerne de nombreux domaines : les projets d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité, les services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport. Les espaces publics (hors voirie) peuvent être accompagnés si le projet est qualitatif (matériaux, étude paysagère, etc.). Concernant les études, seules celles concernant le patrimoine remarquable et les monuments historiques seront éligibles au financement départemental.

#### **Ne sont pas subventionnables :**

Les acquisitions foncières, le coût de la main d'œuvre communale, l'enfouissement des réseaux, l'assainissement, la voirie, l'équipement mobilier et informatique (sauf dans le domaine de la lecture publique), la création ou la rénovation d'un équipement communal à usage privé (ex : logement de fonction) et la voirie communale.

Le porteur de projet peut présenter plusieurs opérations. Il veillera alors à les prioriser.

### **3. Le financement :**

Le montant maximum de la subvention par projet est fixé à 300 000 €. Le montant de travaux minimum est fixé à 8 000 € HT.

Dans le cadre des études patrimoniales, seules études éligibles, les porteurs de projets pourront être accompagnés à hauteur de 50% maximum. Le taux maximal de financement varie selon la commune (jusqu'à 30%, jusqu'à 40%, ou jusqu'à 50%).

Celui-ci est défini via 3 indicateurs : le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant.

Il est important de préciser que ce dispositif ne peut en aucun cas se cumuler avec une autre politique départementale.

D'autre part, il convient d'indiquer également que les subventions attribuées au titre de « Villages et Bourgs » sont cumulables avec toutes autres subventions publiques (y compris la DETR), dans la limite du plafond légal de 70% (hors exceptions prévues par la législation).

**Le porteur de projet dispose de douze mois pour engager les travaux à compter de la notification de la décision d'attribution de subvention.**

#### **4. Modalités d'appréciation :**

Les dossiers recevables sont analysés selon quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, écoliers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

Vu l'intérêt de ce dispositif, il serait judicieux de répondre à cet appel à projets pour l'opération communale suivante :

- La rénovation thermique et mise aux normes de l'École Maternelle Danièle Casanova.

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Décide la réalisation de cette opération et la propose à l'appel à projets du Département du Nord ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal ;
- Sollicite au Département du Nord une subvention dans les meilleures conditions de financement possibles au titre du dispositif « Villages et Bourgs » ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires en vue de l'obtention de ces financements.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAUX, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 19/07/04/2017 – MISSION ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE  
(A.M.O.) PARKINGS ET TROTTOIRS**

**Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme  
et au Logement**

Il est rappelé à l'Assemblée que les voiries communales ont déjà été pour une grande partie réfectionnées, la dernière opération ayant concerné la rue du 14 Juillet.

En ce qui concerne les voies départementales, plusieurs programmes de réfection ont également eu lieu ces dernières années comme tout dernièrement la troisième tranche de la rue Henri Barbusse.

Aujourd'hui, d'autres voiries de compétence départementale se trouvent en mauvais état ; il s'agit des rues Sadi Carnot, Jules Guesde, Paul Vaillant Couturier et Karl Marx.

Les prévisions de chantiers de rénovation, via les services départementaux, entraînent par voie de conséquence une réflexion de la part de la Commune en ce qui concerne la réfection des trottoirs et l'effacement des réseaux qui sont de compétence communale.

Mais cela représente un lourd investissement qu'il y a lieu de prévoir et de planifier financièrement très finement d'autant plus au regard de l'actuel contexte budgétaire contraint suite aux incessantes baisses de dotations et autres transferts de charges imposés aux Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, certaines zones communales de stationnement et de parking nécessiteront très prochainement d'être réfectionnées tant en raison de leur état très dégradé que pour des questions d'optimisation et de sécurisation des lieux de stationnement des véhicules toujours plus nombreux.

Compte tenu de la technicité de ces questions et de l'ampleur du patrimoine à traiter, il serait judicieux de s'adjoindre les services d'un assistant maître d'ouvrage, à désigner après consultation, qui serait chargé d'étudier, d'estimer financièrement et de hiérarchiser les travaux à réaliser et notamment en lien et en coordination avec d'autres chantiers en cours ou à venir, notamment sous maîtrise d'ouvrage du Département ou de la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette mission d'A.M.O. et autorise Monsieur le Maire :

- À engager la consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- À désigner ensuite le prestataire le mieux disant,
- À signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 20/07/04/2017 – DEMANDES D'ADHESION DES COMMUNES DE  
RAMILLIES ET BEURAIN AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS »**

**Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux travaux, à l'Urbanisme  
et au Logement**

Vu les dispositions de l'article 134 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi Alur » qui a modifié l'article 422-8 du code de l'urbanisme, en prescrivant l'arrêt de la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme,...) au profit des communes de notre catégorie, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2015 portant adhésion de la Commune d'Avesnes-les-Aubert au SIVU « Murs Mitoyens » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu la délibération en date du 3 Février 2017 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) « Murs Mitoyens » relative à l'approbation de demandes d'adhésion de nouvelles communes (RAMILLIES et BEAURAIN) au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes membres sont également invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les demandes d'adhésion des Communes de RAMILLIES et BEAURAIN au sein du SIVU « Murs Mitoyens » auquel adhère la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 21/07/04/2017 – SUPPRESSION DE COMPÉTENCE DU SIVOM –  
MODIFICATION DES STATUTS**

**Exposé de Monsieur le Maire**

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert adoptée le 19 Janvier 2017 portant sur la suppression de la compétence « Préservation et mise en valeur de l'environnement » des statuts du Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. au Maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter du 16 mars 2017 pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Considérant la notification du SIVOM reçue le 18 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification des statuts du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert concernant la suppression de la compétence « Préservation et mise en valeur de l'environnement » des statuts du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



**Le Maire**

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 22/07/04/2017 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017 -  
RECOMPENSES**

**Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire**

Le Concours des Maisons Fleuries, reconduit en 2017, est ouvert aux habitants de la commune et basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Un jury sera appelé à noter les fleurissements existants et déterminer le classement suivant divers critères (qualité, quantité, originalité et propreté).

La commission propose deux catégories pour récompenser les participants :

- Jardin et jardinet (vue de la rue)
- Façade, balcon ou terrasse (vue de la rue).

L'Assemblée est invitée à fixer le montant global des récompenses à attribuer aux participants du Concours des Maisons Fleuries 2017 à 900 € en incluant les fleurs qui seront offertes à chaque participant.



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

-----

Le sept avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. M-P BEAUVOIS à G. BACQUET, V. WAXIN à J-C PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON.

**Etait absente :** Mme I. SAKALOWSKI.

**Secrétaire de séance :** Mme. C. MOREAU.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 23/07/04/2017 – RÉNOVATION DE FAÇADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**Exposé de Monsieur Jean-Claude PAVAU, Adjoint à l'Environnement, au Cadre de Vie et au Patrimoine**

Par délibération en date du 02 Décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération de rénovation de façades pour les trois années à venir dans les conditions définies par ladite délibération.

Par délibération en date du 26 Juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adopter quelques modifications à ce dispositif qui se sont avérées applicables à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

À ce jour, 1 nouveau dossier recevable au vu des critères d'attribution, a été reçu en Mairie. Il s'agit de :

- Monsieur Franck GOSSET – 6, bis rue du 19 Mars 1962

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ce demandeur et selon la grille des critères établie par délibération du 26 Juin 2015, soit pour les travaux de rejointoiement, la somme de 525 euros à Monsieur Franck GOSSET.

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ce demandeur.

Il est précisé que la prime ne sera versée qu'après réception en Mairie des justificatifs de réalisation et de règlement des travaux concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2017
- et publication en date du 14 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.